

Monsieur BRETIN Christian, Le Maire présente le dossier.

Notre forêt communale d'une superficie de 131 hectares est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 11 août 2015.

Les parcelles 9, 20 et 21 sont prévues d'être régénérées par plantations (voir plan ci avant).

Cette année nous avons la particularité d'avoir de très nombreux semis naturels qu'il faut absolument sauvegarder rapidement afin de ne pas les voir disparaître.

De plus, des coupes viendront rapidement en exploitation dans ces différentes parcelles.

Les travaux sylvicoles prévus :

- Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur pour les parcelles 20 et 21.
- Dégagement manuel pour régénération naturelle de chênes feuillus pour les parcelles 20,21 et 9.

Montant du devis proposé par l'ONF : 6 442,40 € pour une superficie de 3ha 90a.

Pour information, la plantation seule de la parcelle 23 d'une superficie de 3ha 60a représentant 4 500 plants a représenté un investissement de 12 550 €.

Ce semis naturel constitue une véritable opportunité. Aussi ces travaux se substitueront au réaménagement du chemin forestier validé et délibéré pour un coût de 13 125,20 € HT et que nous reporterons en 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le devis d'un montant de 6 442 € HT.

4/ Délibération pour déterminer les parcelles dédiées à l'affouage 2019-2020 ainsi que le tarif de l'affouage :

Monsieur Christian BRETIN le Maire présente le dossier.

L'affouage de l'exercice 2019-2020 s'applique aux parcelles 18 et 30 qui sont composées essentiellement par des chênes et des hêtres (voir plan ci avant).

Dans la continuité de notre budget affouage, nous proposons un tarif par affouagiste identique à celui de 2018 soit 100 €.

Le Conseil Municipal a 12 voix pour et 3 abstentions accepte le tarif de 100 € par affouagiste pour l'affouage 2019-2020.

5/ Délibérations pour déterminer les parcelles dédiées à l'affouage 2020-2021 :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Pour l'exercice 2020-2021, il convient d'ores et déjà de déterminer les parcelles qui feront l'objet de traitement par les affouagistes :

Il s'agit des parcelles 9,20 et 21 (voir plan ci avant).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte que les parcelles 9, 20 et 21 soient dédiées à l'affouage 2020-2021.

6/ Délibération liée à une demande de servitude pour accès à un espace foncier :

Mr Christian BRETIN, Le Maire, présente ce dossier.

Nous avons été sollicités par Sylvie et Lilian Couillerot pour une demande de servitude sur un de nos espaces communaux.

Les époux Couillerot sont actuellement en cours de séparation.

Dans le cadre de l'organisation et du partage de leurs biens, ils nous font part des évolutions souhaitées suivantes :

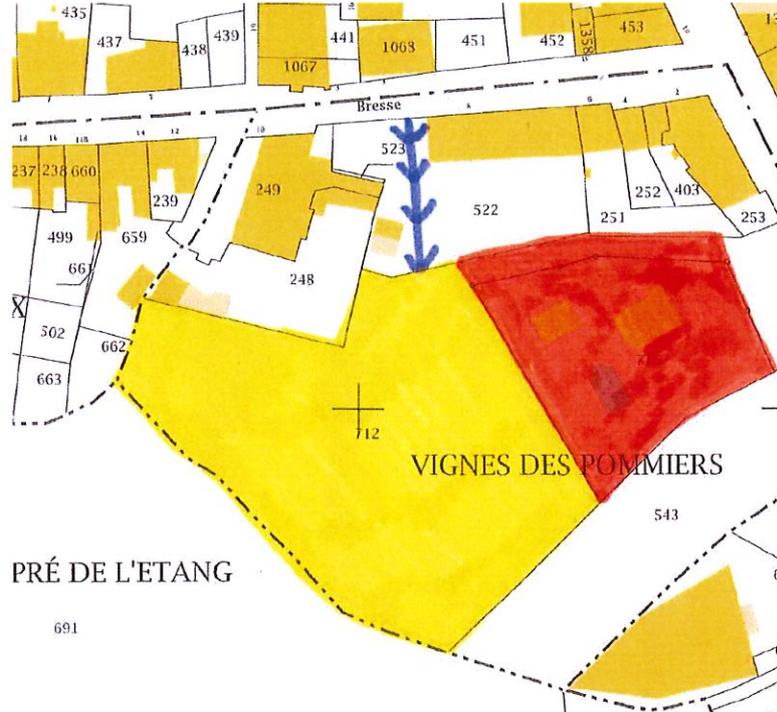
* Sylvie Couillerot souhaite acquérir la totalité de la parcelle 715 augmentée d'une partie de la parcelle 712 selon les lignes de contours colorées en rouge.

* La parcelle cadastrée 712 en jaune sur le plan co-appartient au titre de la SCI Vigne des Pommiers à Michel et Lilian Couillerot.

En conséquence, après cette future redistribution des propriétés, la parcelle 712 qui est aujourd'hui un pré mais constructible deviendrait inaccessible.

C'est la raison pour laquelle Sylvie et Lilian Couillerot nous sollicitent pour une servitude de passage à l'endroit fléché coloré en violet.

Après débat, échanges, discussions et aussi face à la difficulté de trouver une solution acceptable, le Maire ajourne cette délibération et propose de la faire figurer à nouveau à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal après étude complémentaire.



7/ Délibération locations logements communaux 87 Grande Rue et 8 Rue de Bresse :

Mr Christian BRETIN, Le Maire, présente ces dossiers.

Appartement 87 Grande Rue :

Notre appartement de type T2 d'une superficie de 69 m² situé au 2^{ème} étage en haut de la Mairie était devenu vacant suite au départ de Fabienne Lachaud.

Suite à notre offre de location qui est restée sans effet durant quasiment 3 mois, Monia Choiselat a candidaté afin de bénéficier de cet appartement.

Après entretien puis analyse des éléments financiers de la candidate, nous avons décidé de lui affecter cet appartement à compter du 1^{er} août 2019 selon un loyer mensuel de 380 € augmenté des charges pour 14 €.

Un bail a été rédigé sous seing privé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de louer 380 € mensuel le logement 87 Grande Rue à compter du 1^{er} août 2019 à Monia Choiselat.

Appartement 8 Rue de Bresse :

Notre appartement de type T4 d'une superficie de 83 m² situé 8 Rue de Bresse précédemment occupé par Jacques Camus est devenu vacant à compter du 30 juin 2019.

Elise Poirson jeune retraitée, demeurant à Allonal près de Saint-Amour était à la recherche d'un appartement avec jardin et dépendance et un accès plain-pied proche du Bourg Centre.

L'offre de l'appartement Rue de Bresse présentant ces critères lui a d'emblée convenu.

Après entretien, analyse des éléments financiers et des motivations d'Elise Poirson nous avons fait le choix de retenir sa candidature à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le loyer sera de 200 € par mois.

Un bail a été établi sous seing privé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer 200 € mensuel le logement 8 Rue de Bresse à compter du 1^{er} septembre 2019 à Elise Poirson.

8/ Délibération pour une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'Amicale des Sapeur-Pompiers :

Mme Nathalie COLONAZET, Adjoint au Maire, présente ce dossier.

Dans le cadre de la fête patronale pour les jeux des enfants et la retraite aux flambeaux, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a avancé la somme de 300 € pour l'achat de tickets de manèges.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de verser une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

9/ Délibération admission en non-valeur :

Trois dossiers sont en instance avec la trésorerie, nous attendons le jugement définitif pour cette délibération qui sera repoussée au prochain Conseil

10/ Délibération décision modificative pour frais obsèques indigents :

Règlement facture PF BERTRAND : 1 334,52 €
 Règlement facture PF BRIQUET : 1 155,00 €
TOTAL : 2 489,52 €

Décision modificative :

Compte 678 : + 2 490 €
 Compte 6251 : - 2 490 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la décision modificative ci-dessus pour régler les frais d'obsèques de deux indigents.

11/ Remerciements divers :

Le Maire fait part des remerciements des Présidents d'associations suite au versement des subventions communales.

12/ Divers et dernières minutes :

- Suppression encaissement vente bois par ONF :

La forte mobilisation des collectivités locales a porté ses fruits. Le gouvernement a annoncé la suppression de la mesure d'encaissement de toutes les ventes de bois par l'ONF. Comme auparavant ces encaissements se feront donc directement auprès de chaque trésorerie locale.

- Problème lié à l'impossibilité durant quatre jours de consommer l'eau du robinet :

Le Maire remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés en faveur de nos habitants à travers un travail de communication important qui a dû être effectué et aussi par la distribution d'eau potable à destination de nos habitants ;

Si ce problème est accidentel car lié aux très fortes précipitations que nous avons soudainement connues, le Maire indique qu'un tel événement ne doit autant que possible ne plus se reproduire.

Pour cela il conviendra à court et moyen terme de prendre les mesures suivantes :

- Equiper notre station de pompage d'un appareil de mesure automatique du taux de chlore,
- Modifier par un agrandissement significatif le périmètre de protection de nos eaux potables,
- Procéder au raccordement de notre réseau interne à celui de la SOGEDO : le plus proche se situant sur la commune de Digna.

- **Problème Prélion :**

La très forte pluviométrie du 9 août 2019 a entraîné un débordement du ruisseau le Prélion en provenance de Digna et ce, pour la troisième fois en une année. Cette crue a eu pour effet d'inonder les sous-sols de deux riverains résidant rue du Glacier. Afin, là aussi que cette situation ne se reproduise plus, notre Commune conjointement avec Porte du Jura a sollicité la Police de l'Eau. Nous demandons à cette dernière les solutions qu'il convient de mettre en œuvre à travers des travaux correctifs.

Depuis nous avons reçu de pertinentes préconisations.

Ces futurs travaux sont d'intérêt communautaire et ils seront pris en charge financièrement par Porte du Jura.

- **Scolytes de l'épicéa :**

Les scolytes sont un véritable fléau écologique pour nos épicéas. Ainsi le Préfet de Région relayé par la Préfecture du Jura impose aux Communes impactées dont Cousance fait partie de prendre des mesures drastiques.

Afin d'organiser cette lutte, notre commune a mis en place un travail de recensement portant sur les épicéas atteints.

Aujourd'hui ce sont plus de 200 arbres qui sont touchés.

Tout prochainement les représentants de scieries locales viendront prendre la mesure de ce phénomène auprès de chacun des propriétaires concernés. En tout état de cause, un travail d'abattage et d'évacuation va se mettre en œuvre.

- **Bâtiment Morel :**

Le bâtiment Morel est aujourd'hui déconstruit, aussi nous avons demandé un non-lieu auprès du Juge du Tribunal de Grande Instance à l'encontre de Monsieur et Madame Morel.

Les travaux de réfection du mur dégradé et très à la vue vont se réaliser dans les prochains jours.

Actuellement notre commune est en cours de négociation avec Monsieur et Madame Morel afin d'acquérir une petite emprise de quelques dizaines de mètres carrés qui pourra être utile pour procéder à l'aménagement du carrefour et à l'occultation du terrain situé au pied du bâtiment Morel.

- **Travaux sur l'eau :**

Conformément à notre plan pluriannuel de suppression des branchements plomb en même temps que le changement des canalisations trop vétustes, des travaux sont actuellement en cours dans notre Grande Rue sur 150 mètres environ entre la rue de la Gare et la rue Marchand.

- **Vidéosécurité :**

Notre dispositif de vidéosécurité voit son installation aujourd'hui presque terminée.

Toutes les caméras seront bientôt opérationnelles afin de protéger les Cousançois et leurs biens.

- **Cap à l'Ouest :**

Le grand chantier Cap à l'Ouest est aujourd'hui quasiment terminé. Quelques panneaux sont à implanter et une bande de résine dans la rue de la Gare doit être appliquée sur celle qui présente aujourd'hui des défauts.

- **Parc de Loisirs En Lune :**

Quelques travaux de finition restent à réaliser : implantation de cinq bancs, mise en place de dix body boomers, réengazonnement de certaines zones, petits travaux de finition divers.

- **Salon d'automne :**

Le Salon d'Automne se déroulera cette année le samedi 30 novembre et le 1^{er} décembre 2019 au lieu du 12 et 13 octobre date initialement prévue.

- **Pharmacie du Jura :**

Madame Nathalie Luzy notre pharmacienne a obtenu toutes les autorisations administratives afin que la nouvelle pharmacie rue de la Charrière Barras puisse se construire.

Nous sommes satisfaits de cet aboutissement car il s'agit là d'un dossier que nous avons promu et soutenu.

Nous rappelons que selon les négociations délibérées qui ont porté sur le prix ainsi que sur les travaux d'urbanisation, ces derniers, doivent maintenant se réaliser dans les meilleurs délais. Il est prévu que le futur bâtiment soit mis hors d'eau avant la fin de l'année.

- **Peinture bâtiment résidentiel rue de la Gare attenant à l'Accueil de Loisirs :**

De nombreux éléments extérieurs de cet ensemble immobilier sont aujourd'hui fortement dégradés et nécessitent des travaux. C'est plus particulièrement le cas concernant notre propre bâtiment.

Dans ce cadre nous avons sollicité la Communauté de Communes Porte du Jura afin qu'elle exécute conjointement avec notre Commune ces travaux d'amélioration et aussi de ravalement.

Nous sommes satisfaits que ces travaux nécessaires pourront se mettre en œuvre dans les prochains jours. Le budget de cette opération est conséquent puisqu'il représente un coût de 37 000 € qui sera proratisé entre nos deux structures.

- **Voirie intercommunale :**

Les travaux liés à nos voiries cousançoises et assurés techniquement et financièrement par Porte du Jura sont en cours d'exécution.

Nous vous rappelons l'état de nos demandes :

- Route des Marres :	budget	57 692,00 €
- Route de Fléria :	budget	16 938,35 €
- Rue du Glacier :	budget	2 561,63 €
- Rue de la Piperie dont accès Duthion:	budget :	14 061,66 €
- Chemin de la Chapelle vers GEDIMAT :	budget	7 279,56 €
- Rue des Champs Beaux :	budget	24 388,74 €
- Rue Cadet :	budget	3 743,23 €
	TOTAL :	126 665,17 €

Le budget de nos demandes représente 7,5 % des demandes formulées par l'ensemble des communes Porte du Jura qui s'établit à 1 683 889,51 €.

Après arbitrage Porte du Jura affectera un budget de 698 800 € pour les voiries 2019.

Concernant notre Commune de Cousance la Rue des Marres n'a pas été retenue pour une réfection cette année. Celle-ci devra attendre 2020. Nous devons provisoirement assurer l'état convenable de cette voirie par de la pose d'enrobé à froid lorsqu'il conviendra.

Toutes les autres voiries ont été retenues, établissant ainsi notre budget à hauteur de 68 973,17 €.

Aussi nos travaux représentent 9,87 % des travaux validés par Porte du Jura.

- **Chauffage église :**

La chaudière au fioul de notre église est défectueuse. Ce matériel âgé de plus de 60 ans doit être changé, même si la maintenance était parfaitement assurée par les établissements Courvil.

Après consultation de plusieurs entreprises nous avons décidé d'opter pour la solution chauffage au gaz. Ces travaux dont le coût est très légèrement supérieur à 20 000 € vont se réaliser courant novembre par l'intermédiaire de l'entreprise Courvil.

- **Prodesa Happy Tab 2 :**

Prodesa qui a assuré la formation à l'utilisation de la tablette numérique ces deux dernières années au profit de nos seniors cousançois propose à dix d'entre-eux une formation complémentaire de six séances qui se dérouleront sur la période décembre 2019 et janvier 2020 et dans les mêmes conditions de gratuité.

- **Courrier ADMR atelier + 60 ans :**

La fédération ADMR du Jura, la Mairie de Cousance et la Communauté de Communes Porte du Jura invitent tous les seniors cousançois de plus de 60 ans à une réunion de présentation qui se tiendra le Jeudi 21 Novembre à 14h30 salle de la Grenette à Cousance.

Les responsables de l'ADMR proposeront aux seniors un vaste programme intitulé « Les Ateliers Bons Jours – Vivre Intensément Votre Retraite ».

Ce seront sept thèmes qui seront abordés à travers des ateliers portant sur la nutrition, la vitalité et la santé notamment. Chaque thème comptant entre sept et douze séances sera précisément expliqué lors de la réunion d'information. Pour un coût très modique c'est une belle opportunité que l'ADMR offre à nos seniors pour le « Bien Vieillir ».

- **Composteurs :**

Le SICTOM du Jura propose des composteurs en bois à ses adhérents à un prix très bonifié : 15 € au lieu de 60 €.

Afin de favoriser et aider nos habitants nous avons décidé d'être en relais pour cette opération.

Ainsi nous assurons au niveau de la Mairie toutes les étapes de cette offre attractive et écologiquement responsable : enregistrement des commandes, encaissement des commandes et livraison des composteurs par nos salariés communaux auprès de chaque Cousançois demandeur.

Cette opération a connu un vif succès puisqu'au Printemps ce sont plus de 30 composteurs qui ont été commandés et livrés. Dans les tout prochains jours c'est une livraison de 60 composteurs complémentaires qui sera assurée.

- **Fanfare / Clique de Cousance :**

Notre Commune soucieuse de la présence de notre Clique locale la soutient par sa proximité et chaque année par sa subvention.

C'est avec satisfaction que nous enregistrons l'arrivée de nouveaux musiciens que nous avons souhaité présenter aux membres de l'actuelle Clique de Cousance. Les premiers contacts sont fructueux et d'ores et déjà plusieurs musiciens supplémentaires seront présents lors de la prochaine commémoration du 11 novembre au monument aux Morts.

- **Repas seniors :**

Il se déroulera le Dimanche midi 15 décembre à la salle de la Grenette. Une information complète à destination des seniors concernés suivra prochainement.

- **Concert Gospel église du 2 novembre :**

Comme nous l'avons déjà annoncé nous souhaitons qu'une manifestation musicale se déroule chaque trimestre dans notre église. La réfection complète du système d'éclairage et la qualité de la sonorisation aussi sont les deux éléments qui nous ont poussés à en décider ainsi. Dans ce cadre un concert de chants Gospel sera organisé le samedi soir 2 novembre à 20h00. L'information nécessaire suivra.

- **Concert de Noël église du 21 décembre :**

Comme l'an dernier nous renouvelons le concert de Noël dans notre église. C'est à nouveau l'Harmonie de Saint-Amour qui assurera avec le talent qui est le sien ce beau moment musical.

- **Spectacle de Noël du 20 décembre :**

Ce spectacle à destination des enfants et de leurs parents se déroulera salle de la Grenette le vendredi soir 20 décembre. Il sera suivi d'un goûter.

- **Lumiplan :**

Les informations sur le Lumiplan sont nombreuses et variées. Comme souhaité par certains élus, nous décidons de faire figurer les dates de réunion du Conseil Municipal sur ce panneau électronique d'information.

Séance levée à 23 h 00
Le Maire - Christian BRETIN

